

BREVET D'INVENTION.

Gr. 12. — Cl. 2.

N° 816.132

Procédé et appareillage radiesthésiques.

MM. Léon, Julien, Marie CHAUMERY et André, Marie, Pierre DE BÉLIZAL résidant en France (Morbihan).

Demandé le 10 avril 1936, à 13^h 40^m, à Paris.

Délivré le 26 avril 1937. — Publié le 30 juillet 1937.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention a pour objet un procédé et un appareillage radiesthésiques basés sur le magnétisme terrestre.

Jusqu'ici, les pendules employés en radiesthésie sont des corps de forme quelconque, suspendus par un lien flexible. Les plus perfectionnés ne s'accordent qu'en longueur d'onde.

Avec tous ces appareils, et en particulier avec les disques, il est impossible d'explorer une région comprise entre l'infra-noir et l'ultra-blanc, ces deux rayons se trouvant soudés suivant un axe qui, lui-même, possède un autre rayon non encore qualifié.

Ce rayon est l'antipode du vert du spectre : c'est l'onde la plus courte et par conséquent la plus puissante du spectre invisible. Dans ce qui va suivre, ce rayon est désigné sous le nom de « vert négatif » ou « vert spécial ».

Certains radiesthésistes associent au pendule des aiguilles aimantées qui créent une attraction artificielle.

Le procédé objet de l'invention est basé sur le magnétisme terrestre qui se décèle par les polarités qu'émet toute circonférence.

Il suffit donc de trouver, sur une surface ronde, les ondes positives et négatives, et de les fixer par un trait.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple des formes d'exécution des appareils utilisés.

La fig. 1 montre un pendule.

La fig. 2 et la fig. 3 montrent chacune une forme de pile radiesthésique.

La fig. 4 montre une de ces piles en place dans un pendule suivant la fig. 1.

Suivant la fig. 1, le pendule est constitué par une sphère 1, aussi exacte que possible, en matière quelconque, dont les pôles magnétiques naturels (qui n'ont rien à voir avec les pôles d'un aimant), sont reliés au moyen d'une anse 2, en métal non magnétique, sur laquelle on peut déplacer le point d'attache du fil de suspension 3, ce qui permet de suspendre le pendule par un point quelconque de sa surface.

Sur la sphère constituant le corps du pendule, sont gravés, d'une façon apparente, deux méridiens perpendiculaires 4, 5, passant par les pôles magnétiques de la sphère. Un troisième cercle 6, qui peut être appelé l'équateur, est gravé dans les mêmes conditions.

Il a été constaté que les méridiens qui, à un moment donné, sont radioactifs, quand la sphère se trouve posée sur un support, ne le sont plus quelque temps

après, par suite du mouvement relatif terre-soleil (ceci peut être constaté au moyen d'un pendule spécial donnant exclusivement la radioactivité). Il s'ensuit qu'il

5 ne serait possible d'utiliser un tel pendule qu'à l'heure exacte où il aurait été étalonné.

Il a donc fallu fixer une fois pour toutes les plans ou méridiens. A cet effet, on rompt l'harmonie du volume de la sphère

10 en fixant deux vis ou tiges métalliques 7, en des points diamétralement opposés de l'équateur, à l'intersection de ce dernier avec un méridien. A partir de ce moment, il est possible d'étalonner le pendule sur

15 les hauteurs d'onde du spectre. Le méridien comprenant les deux vis 7 se divise en dix parties égales, représentant les hauteurs d'onde verticales dont voici la décomposition :

20 D'un côté, à partir du pôle +, on rencontre : pôle + ou vert du milieu du spectre, jaune, orangé, rouge, infra-rouge ou ultra-noir, noir et vert spécial.

De l'autre côté, pôle + ou pôle nord, vert

25 du milieu du spectre, bleu, indigo, violet, ultra-violet ou infra-blanc, blanc et vert spécial.

Ce cercle est considéré comme émettant les ondes verticales ou électriques.

30 L'autre méridien possède huit divisions, avec ses infra et ses ultra. Soit, d'un côté : vert +, jaune, orangé, violet ; de l'autre côté : vert +, bleu, indigo, rouge, vert négatif.

35 Ce méridien émet les ondes horizontales ou ondes magnétiques.

La longueur d'onde de chaque radiation peut être obtenue par le déplacement de l'anse métallique, suivant le parallèle de

40 la hauteur d'onde déjà étudiée.

Toutes les fois que ce pendule universel entre en giration, il émet à la fois une onde en synchronisme avec l'onde cherchée et une onde émettrice, qui implante et insère

45 la radiation là où elle n'existait pas auparavant. Un tel pendule est émetteur et récepteur. Il se règle sur les hauteurs d'onde en accord avec les couleurs du spectre visible et invisible.

50 Par ailleurs, il peut se régler en longueur d'onde, sans cesser pour cela d'être accordé en hauteur. Ainsi réglé sur ces deux don-

nées d'un corps quelconque, le pendule ne peut girer que sur le corps identique et non sur un corps similaire. Il a de plus

55 la propriété de ne se mettre en giration que lorsqu'il se trouve exactement à la verticale du corps étudié et cela, à l'encontre de beaucoup de pendules, qui commencent leur giration sous un certain angle

60 par rapport à cette verticale.

La recherche de la polarité magnétique est des plus faciles à l'aide d'un tel pendule. Il permet d'établir avec beaucoup de facilité un pendule spécialisé permettant de

65 déceler les ondes verticales + et —, les ondes horizontales et même d'opérer en pendule neutre.

On établit ce nouveau pendule qui fonctionne par magnétisme terrestre naturel

70 (par opposition avec d'autres pendules où l'action se produit au moyen d'aiguilles aimantées) en se servant d'une sphère sur laquelle est fixé (sur l'équateur par rapport à la suspension du fil) deux disques opposés

75 dont on aura repéré à l'avance les polarités à l'aide du « pendule universel ».

On obtient alors :

1° Les ondes verticales positives lorsque les deux pôles Nord sont en haut ;

80

2° Les ondes verticales négatives lorsque les deux pôles Nord sont en bas ;

3° Les ondes horizontales lorsque les deux pôles Nord sont sur une horizontale dans le même sens ;

85

4° Un pendule neutre quand les pôles Nord sont sur une horizontale, en sens inverse pour l'un des disques.

La pile radiesthésique, dont les fig. 2 et 3 indiquent chacune une forme d'exécution,

90 se compose de quatre éléments ou plus, suivant l'usage auquel on la destine. Ces éléments sont accouplés de façon que la partie plane de l'un corresponde à la partie convexe de l'autre. En réalité, ces cellules

95 proviennent d'un seul matériau, tout en pouvant se séparer en éléments distincts, qui tiennent l'un dans l'autre au moyen d'un tenon. La particularité de cette pile vient de ce que chaque élément émet un

100 rayon axial, qui peut être choisi à volonté dans la gamme du spectre visible ou invisible. Le nombre des éléments accouplés peut être comparé à un voltage, alors

que leur diamètre donne l'ampérage.

Suivant la fig. 2, chaque élément a la forme d'une demi-sphère 8, qui émet, d'un côté, un rayon vert (positif ou du spectre) et, au pôle opposé, un rayon inverse, qui est le vert négatif ou vert spécial.

Si l'on désire avoir des rayons différents de ceux indiqués ci-dessus, on donne aux éléments, par exemple la forme de cônes 9, 9', opposés par la base (fig. 3). Chaque rayon a un angle différent et tel que la radiation axiale qui se dégage par un sommet soit l'inverse de celle qui passe par l'autre sommet.

Ces piles radiesthésiques sont applicables à la momification de la viande et des poissons, comme amplificateurs-stabilisateurs des pendules basés sur le magnétisme terrestre, pour créer un rideau invisible contre les radiations nocives des appareils d'allumage haute tension des automobiles, comme refouleurs d'ondes nocives dans les habitations, comme bouchons radio-actifs avant les eaux minérales, pour produire des rayons guérisseurs pouvant opérer même à distance, etc.

La fig. 4 montre comment une telle pile peut être logée dans un trou cylindrique pratiqué dans un pendule suivant la fig. 1, trou qui a pour axe un diamètre passant par les deux pôles magnétiques du pendule. La pile radiesthésique stabilise et amplifie

la sensibilité du pendule, qui conserve par ailleurs ses propriétés.

35

RÉSUMÉ.

L'invention vise :

1° Un procédé radiesthésique basé sur le magnétisme terrestre, qui se décele par les polarités qu'émet toute circonférence ;

2° Un pendule destiné à la réalisation du procédé suivant 1°, constitué par une sphère dont les pôles magnétiques naturels sont reliés par une anse en métal non magnétique, le long de laquelle on peut déplacer le point d'attache du fil de suspension du pendule, cette sphère étant munie de deux inclusions métalliques, en deux points diamétralement opposés de son équateur ;

3° Une pile radiesthésique constituée d'éléments accouplés de manière à ce qu'une partie plane de l'un corresponde à une partie convexe de l'autre, la forme desdits éléments étant choisie suivant les radiations voulues ;

4° La disposition d'une pile suivant 3° dans un logement ménagé à l'intérieur d'un pendule suivant 1°, dans la ligne des pôles.

60

Léon, Julien, Marie CHAUMERY
et André, Marie, Pierre DE BÉLIZAL.

Par procuration :

Société DONY et ARMENGAUD s'inc.

